

## **V L'ÉDUCATION**

### **Le Comité recommande :**

- 11. Que le gouvernement fédéral, par l'entremise des ministères fédéraux pertinents, joue un rôle de chef de file dans la conception et la diffusion de matériel éducatif multimédia visant à prévenir les mauvais traitements infligés aux personnes âgées. Ce matériel devrait être conçu en collaboration avec divers groupes cibles et se fonder sur la connaissance de ce qui est le plus efficace pour chaque groupe.**

### **A. L'éducation des aînés**

#### **Le Comité recommande :**

- 12. Que le gouvernement fédéral, par l'entremise du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, élabore des lignes directrices sur la publicité visant les personnes âgées, afin de donner une image positive du vieillissement.**
- 13. Que le gouvernement fédéral, par l'intermédiaire du Conseil consultatif national sur le troisième âge, collabore avec l'Association des banquiers canadiens afin de favoriser et de promouvoir le dépôt direct des paiements mensuels réguliers, comme les pensions de vieillesse, et des paiements irréguliers, comme les remboursements d'impôt.**

### **B. L'éducation des enfants et des adolescents**

#### **Le Comité recommande :**

- 14. Que le gouvernement fédéral, par l'entremise des ministères fédéraux pertinents et dans les limites des budgets existants, fournisse du financement et un soutien à l'évaluation pour les activités pédagogiques visant à donner aux enfants et aux adolescents une image positive du vieillissement, et que ce financement représente 10 p. 100 du montant affecté à l'éducation des enfants et des adolescents;**